

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	L	C	C	C	Reçu le 28.03.14.	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	L	C	L	C	Reçu le 04.03.14.	
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			L	C	Reçu le 21.11.13. Données/informations, obligatoires pour certains domaines, pas disponibles.	
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			N/C	N/C	Pas de réponse fournie.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 13/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	02.04.2014	L	C	L	C		
		Marquage des navires ²		L	C	L	C		
		Marquage des engins ²		L	N/C	L	N/C	Pas d'information fournie.	
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs dans la zone CTOI.	
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			C	P/C	Informations obligatoires manquantes : nom/coordonnées du personnel de l'autorité compétente.	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			L	C	Reçu le 18.02.14	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	02.04.2014	C	C	C	C	Interdit au titre de la 7 ^e partie de la Vanuatu Fisheries Act (Source : IOTC-2013-CoC10-IR30).	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs dans la zone de la CTOI.	
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	
2.6.			Pour PS 17.09.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs dans la zone de la CTOI.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	L	C	C	C	A fourni un rapport NÉANT : aucun navire actif en 2013.	

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	C	C	C	C	Soumission le 21.03.14 (2 ^e mise à jour).		
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006		Au 31.12.2009	Capacité de référence					
					N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navire actif déclaré.	
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)		Depuis le 01.07.2003	C	C	C	P/C	Informations obligatoires manquantes : NRN, port où opèrent les navires.	
		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)		Depuis le 01.07.2006	C	C	C	C		
3.6.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE		15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée		15.02			N/A	N/A		
3.8.		Information des accords d'accès		Depuis le 07.03.2013	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier		14.01.2014			N/A	N/A		
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT		Depuis le 01.07.2007	L	C	C	C	100 % de couverture déclarée.	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN		30.06 Navires > 15m	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²		02.04.2014	L	C	N/A	N/A	Aucun navire dans le registre des navires autorisés depuis 03.01.14	
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon										
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales								
		• Pêcheries côtières		30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
		• Pêcheries de surface		30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs dans la zone de la CTOI.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	C	C		
			Finales	30.12	N/A	N/A	C	C		
5.2.		Prises et effort								
		• Pêcheries côtières		30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
		• Pêcheries de surface		30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs dans la zone de la CTOI.	
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	C	P/C	Données pas supportées par le réseau de la CTOI.	
			Finales	30.12	N/A	N/A	C	P/C		
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières		30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
5.4.		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs dans la zone de la CTOI.		
		• LL	Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.		
			Finales	30.12	N/A	N/A	N/C			
		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
6.		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navire de ravitaillement.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier										
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries de surface	30.06			N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.		
		• LL	Provisoires	30.06			N/A			
7.	Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30.06	N/A	N/A	C	P/C	Agrégées par espèce.		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07.07.2010	C	C	C	C	Interdit au titre de la <i>Vanuatu Fisheries Act</i> (loi de Vanuatu sur les pêches) [CAP 315] de 2005.		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14.08.2013			N/C	N/C	Vient juste de mettre en place le Plan de gestion des requins, qui sera achevé bientôt (Source: IOTC-2014-CoC11-IR30).		
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	02.04.2014	L	C	N/C	N/C	Pas d'information fournie		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	L	C	L	C			
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs dans la zone de la CTOI.		
7.7.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	02.04.2014	L	C	N/C	N/C	Pas d'information fournie.		
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	L	C	L	C	Les navires utilisent le mouillage nocturne des dispositifs, les lignes tori, et le contrôle des rejets de déchets de poissons (Source IOTC-2013-CoC10-IR30).		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclément d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014			N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs dans la zone de la CTOI.		
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclément d'un requin-baleine	Pour PS 02.04.2014			N/A	N/A			
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)										
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Précédemment évalué comme N/A. Aucun navire ni ressortissant identifié		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C	comme pratiquant la pêche INN.	
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	L	C	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	02.04.2014	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	C	C	C	C	Navires autorisés par un tiers.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014	N/A	N/A	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
9.5.		Paiement contribution ROP	15.08.2013			N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ³ (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	L	N/C	N/C	N/C	En raison de la présence limitée et de l'intention des navires de quitter la zone CTOI, l'administration des pêches de Vanuatu a décidé de ne pas appliquer la Résolution 11/04 (Source IOTC-2013-CoC10-IR30).	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (>24m) ²	Depuis le 01.07.2010	L	N/C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	L	N/C	N/C	N/C		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	02.04.2014	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C	Précédemment évalué comme N/A. Pas de programme d'observateur.	
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas le thon obèse.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	02.04.2014	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni. A exporté le BET au Japon en 2013.	
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	L	C	C	C	Dernière mise à jour : 02.04.2013.	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 10/11	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	
12.2.		Liste des ports désignés	Au 31.12.10	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011			N/A	N/A		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, debarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées	02.04.2014			N/C	N/C	Rapport obligatoire pas fourni.	

Commentaires sur le niveau d'application au Vanuatu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.

En ce qui concerne le niveau d'application par le Vanuatu des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10^e session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Vanuatu par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Rapport de mise en œuvre de la CTOI (article X de l'Accord de la CTOI) et Questionnaire d'application de la CTOI (Résolution 10/09) : Notant que Vanuatu a soumis les deux rapports très tard, le CdA l'EXHORTE à veiller tout particulièrement à respecter les délais des prochaines soumissions. |
| <ul style="list-style-type: none">• Résolution 11/04 (Programme régional d'observateur) : Notant que Vanuatu n'a mis en œuvre aucun programme d'observateur comme l'exige cette résolution, le CdA l'EXHORTE à avancer vers la mise en œuvre entière du programme dès le retour de sa flotte dans la zone de la CTOI. |
| <ul style="list-style-type: none">• Résolution 01/02 (normes de gestion) : Notant que Vanuatu n'a pas mis en œuvre le marquage des engins de pêche passifs, le CdA l'EXHORTE à rectifier la situation dans les plus brefs délais. |

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue par le Vanuatu.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par le Vanuatu des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2014.

Après examen du Rapport d'application 2014 de Vanuatu, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• A renvoyé son Questionnaire d'application dûment rempli après le délai. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas répondu à la lettre de demande de retour d'information, comme l'exige le S17. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas mis en œuvre le marquage des engins de pêche, comme l'exige la Résolution 13/02. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas mis en œuvre un programme d'observateur, comme l'exige la Résolution 11/04. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas appliqué les mesures légales et administratives pour mettre en œuvre la zone de clôture pour les palangriers, comme l'exige la Résolution 12/13. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le rapport SSN sur l'état d'avancement et la mise en œuvre, comme l'exige la Résolution 06/03. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a fourni aucune donnée de fréquence de taille, provisoire ou définitive, comme l'exige la Résolution 10/02. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas transposé l'interdiction sur les requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>) dans la législation nationale, comme l'exige la Résolution 13/06. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni les rapports sur les tortues marines et les oiseaux de mer, comme l'exigent les Résolutions 12/04 et 10/06. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le rapport des transbordements au port, comme l'exige la Résolution 12/05. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le report annuel du programme de document statistique, comme l'exige la Résolution 01/06. |
| <ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le rapport sur les importations, les débarquements et les transbordements dans les ports des produits à base de thon et d'espèces apparentées, comme l'exige la Résolution 10/10. |